



JOURNAL OFFICIEL

# HEBDO F@OT 21

N° 14 DU 10 NOVEMBRE 2018



## 1 minute de silence sur les terrains départementaux

En hommage à Claude SUSSOT, Membre de Commission au District - Amicaliste à l'AEF 21 et Educateur du club de Seurre, récemment disparu, la District de Côte d'Or sollicite et remercie tous les clubs et arbitres afin d'observer une minute de silence sur tous les terrains Côte d'Oriens ce week-end du 10 et 11 Novembre 2018

## ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS

L'Assemblée Générale aura lieu le

**SAMEDI 15 DÉCEMBRE 2018**

**SALLE DES FÊTES MULTIGENERATIONNELLE**

**(Complexe sportif à côté du Gymnase)**

**A ST JULIEN**

**Vœux des Clubs : Ils doivent être adressés au plus tard le 16 Novembre 2018 (soit 30 jours avant la date de l'A.G - article 12.5.2) au secrétariat du district par courrier simple ou courrier électronique.**

Nous vous informons que l'Assemblée Générale financière aura lieu le

**SAMEDI 15 DÉCEMBRE 2018**  
**SALLE DES FÊTES MULTIGENERATIONNELLE**  
**(complexe sportif à coté du Gymnase)**  
**A ST JULIEN**

**CET AVIS TIENT LIEU DE CONVOCATION POUR LES CLUBS DE DISTRICT POUR LA SAISON 2018-2019 ET POUR LES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR.**

**Les Pouvoirs vont être expédiés aux clubs par mail.**

Vous devrez **OBLIGATOIREMENT** imprimer le document et le remettre au bureau d'émargement (mentionné sur le Pouvoir) qui vous sera envoyé 15 jours avant l'A.G

Le Secrétariat du District vous rappelle que **toute personne représentant le club lors de l'Assemblée Générale devra être munie d'un justificatif de licence (listing licence papier obligatoire)**

Merci de votre compréhension.

**HORAIRE**

**08 H 00** Pointage des clubs (dès votre arrivée, vous devez obligatoirement, signer le bordereau de présence à l'Assemblée Générale)

**ORDRE DU JOUR**

**9 H 00** Début des travaux

1. **Approbation du PV de l'A.G du 9/12/2017 à ST JEAN DE LOSNE**
2. **Voeux des clubs et Comité Directeur**
3. **Présentation du bilan financier 2017/2018**
4. **Rapport du Commissaire aux comptes**
5. **Budget Prévisionnel 2018/2019**
6. **Parole aux invités**
7. **Clôture de l'Assemblée Générale**
- 8.

**Rappel : Disposition article 10 des Statuts**

*Les clubs non présents et non représentés à l'Assemblée Générale seront frappés d'une amende égale au droit d'engagement de l'équipe seniors la plus élevée au District.*

*Les clubs non présents mais représentés à l'Assemblée Générale seront frappés d'une amende égale à 50% de celle définie ci-dessus*

# SESSIONS ARBITRES AUXILIAIRES



La Section Formation Arbitres Auxiliaires met en place les sessions examens – recyclages pour la saison 2018-2019

Les clubs voulant organiser une session d'arbitres auxiliaires peuvent faire parvenir leur candidature au secrétariat du district par mail [achapon@cote-dor.fff.fr](mailto:achapon@cote-dor.fff.fr).

Pour les clubs de DIJON et de l'agglomération Dijonnaise les sessions se feront obligatoirement au siège du District.

Les clubs candidats devront mettre à disposition une salle pouvant accueillir au minimum 25 personnes. Les 25 premières personnes seront inscrites en priorité.

Ces sessions se feront de Septembre à Décembre 2018,

Les dirigeants qui n'ont pas recyclé lors de la saison 2017-2018 devront repasser l'examen durant la saison 2018-2019.

Une carte de secteurs (voir site du district) pour les sessions de recyclage et examen d'arbitres auxiliaires a été remise à jour. Ces secteurs ne sont pas figés, les personnes qui ne pourraient pas assister à la session de son secteur peuvent se rendre dans un autre secteur

## RAPPEL DES SECTEURS

### **SECTEUR DIJONNAIS ET AGGLOMÉRATION**

**Vendredi 16 Novembre 2018 à 19 H 30 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY**

Samedi 24 Novembre 2018 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Samedi 8 Décembre 2018 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Samedi 26 janvier 2018 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

### **SECTEUR BEAUNE 2**

Vendredi 9 Novembre 2018 à 20 h 00 à MERCEUIL - Espace P MIGNOTTE - (salle de réunion du complexe de Football).

### **SECTEUR BEAUNE 1**

Vendredi 7 Décembre 2018 à 20 h 00 à la salle Georges BLANDIN

### **SECTEUR DE LA TILLE ->**

Vendredi 23 Novembre 2018 à 20 h 00 - Salle ZONCA à SELONGEY

Les clubs voulant organiser une session d'arbitres auxiliaires peuvent faire parvenir leur candidature au secrétariat du district par mail [achapon@cote-dor.fff.fr](mailto:achapon@cote-dor.fff.fr) ou par courrier BP 10069 – 21802 Quetigny cedex.

Pour les clubs de DIJON et de l'agglomération Dijonnaise les sessions se feront obligatoirement au siège du District.

# AGENDA

## **Formations Dirigeants organisées par la LBFC au siège du District**

### **Mardi 13 Novembre 2018**

Réunion formation accompagnateur Label à 17h00 au siège du District

### **Jeudi 15 Novembre 2018**

Commission Futsal à 18h30 au siège du District

Pole Féminin Visio Conférence 19 h 15 au siège du District

### **Mardi 4 Décembre 2018**

Formation Module Animatrice de 19 h 00 à 22 h00 au siège du District

### **Jeudi 6 Décembre 2018**

Réunion formation Accompagnateur Label à 17h00 au siège du District

### **Jeudi 3 Janvier 2019**

Commission Futsal à 18h30 au siège du District

### **25 Février 2019**

Comité Directeur 18 h 30 au siège du District

### **Jeudi 4 Avril 2019**

Commission Futsal à 18h30 au siège du District

### **9 Avril 2019**

Comité Directeur 18 h 30 au siège du District

### **21 Mai 2019**

Comité Directeur 18 h 30 au siège du District

# PROCES VERBAUX

## COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS ET JEUNES

PV 72 CC/15

Réunion du 7/11/2018

**Membres :** MM. LECOUR B – BELORGEY B – VALOT N – BRUNEL N.

Suite au décès de Claude SUSSOT, la Commission des Compétitions présente ses condoléances à sa famille.  
Une minute de silence sera effectuée sur tous les terrains de Côte d'Or samedi 10 et dimanche 11 Novembre.

### I. SENIORS

#### 1.1 RESERVE – droits 30 €

##### Match 20703222 D2 A OUGES - LONGVIC 2 du 01/11/18

Réserve du club d'OUGES régulièrement confirmée par mail, droits à débiter sur le compte du club, sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de LONGVIC susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure, celle – ci ne jouant pas ce jour.

Après vérification, il s'avère que cinq joueurs ont participé au dernier match de l'équipe supérieure du 21 Octobre 2018. En conséquence, la Commission des Compétitions donne match perdu par pénalité 0 – 3 / - 1 point à LONGVIC pour en reporter le bénéfice à OUGES.

La Commission des Compétitions demande au trésorier de débiter le compte du club de LONGVIC du montant de la réserve pour en créditer le compte du club de OUGES.

#### 1.2 FORFAITS

##### Match 20703775 D3 C FCLA 1 – ETEVAUX BINGES PERRIGNY du 04/11/18

Forfait déclaré d'ETEVAUX BINGES PERRIGNY

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 point à ETEVAUX BINGES PERRIGNY pour en porter le bénéfice à FCLA

Amende 50 € à ETEVAUX BINGES PERRIGNY

#### 1.3 CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

| N° Match | Division | Poule | Rencontres       |           | Date de match | Heure | Nouvelle date | Nouvel horaire |
|----------|----------|-------|------------------|-----------|---------------|-------|---------------|----------------|
| 20704016 | D4       | A     | MONTBARD VENAREY | 4 LAIGNES | 11/11/2018    | 12H30 | Non demandée  | 14H30          |

20703383 D2 B ST APOLLINAIRE 3 – ESVO du 11/11/18 se jouera sur le terrain de l'ESVO (pas de terrain disponible à St Apollinaire)

La Commission des Compétitions rappelle aux clubs le délai de 6 jours pour faire une demande (obligatoirement via Footclubs) pour un changement de date en D1 – D2 – D3 et D4 **TOUTE DEMANDE HORS – DELAI POURRA ETRE REFUSEE.**

## 1.4 COURRIERS

### **De POUILLY EN AUXOIS**

Match 20703120 D1 SAULON CORCELLES – POUILLYEN AUXOIS du 11/11/18

La Commission des Compétitions accepte le report au 16 Décembre 2018

Droit : 12 € à POUILLY EN AUXOIS

*Pour une modification de la date d'une rencontre, les demandes pour être acceptées devront proposer prioritairement une date AVANT la date figurant au calendrier. Une date ultérieure réservée à des matches remis ou des matches de sélection ne pourra en aucun cas être acceptée.*

- **De la VILLE DE DIJON** : Réservation des équipements sportifs. Pris note.
- **De MERCEUIL** : Pris note.
- **D'USSE** : Toutes les rencontres Ligue et District auront lieu sur le terrain synthétique d'Epoisses du 15 Novembre au 31 Mars.
- **De JEUNESSE MAHORAISE et AFRIQUE** :  
Le Match 20704208 D4 H AFRIQUE 1 – JEUNESSE MAHORAISE du 1/11/2018 est remis au 18 Novembre  
En conséquence, le match 20704203 JEUNESSE MAHORAISE – GRESILLES 2 du 18 Novembre se jouera le 9 Décembre 2018  
Copies d'appel de ESVO – ECHENON : Pris note

## II. JEUNES

**Suite à de nombreuses demandes de clubs, la Commission des Compétitions précise qu'il n'y aura pas d'annulation des rencontres le samedi 17 Novembre.**

### 2.1 POINTAGE FEUILLE DE MATCH U13 et FEUILLES DE PLATEAUX U7 – U9 – U11

#### FOOT ANIMATION

La Commission des Compétitions, n'étant pas en possession des feuilles de bilan et présence ci-dessous, applique les amendes financières aux clubs suivants :

#### **RAPPEL**

Les feuilles de matchs U13 et Plateaux U7 – U9 – U11 doivent parvenir au secrétariat le LUNDI qui suit les matches. En cas de non envoi des feuilles de présence de plateau, une amende de 15 € sera appliquée.

| Feuilles de présence | U11       |             | U9           |              | U7          |            |
|----------------------|-----------|-------------|--------------|--------------|-------------|------------|
|                      | 29-sept   | 06-oct      | 29-sept      | 06-oct       | 06-oct      |            |
| Asfo                 |           |             |              |              | à Daix      |            |
| Auxonne Villers      |           |             |              |              | à Longchamp |            |
| Chenôve              |           |             |              |              | à Jdf       |            |
| Dfco                 |           |             |              | à Chevigny   |             |            |
| Esvo                 | à St Rémy | à Montigny  |              |              |             |            |
| FCCL HC              |           |             |              |              | à Argilly   |            |
| Fenay                |           |             |              |              | à Daix      |            |
| Genlis               |           |             |              | à Champdotre | à Longchamp |            |
| Grésilles            |           | à Grésilles |              |              |             |            |
| Is Selongey          |           |             | à Pontailler |              |             |            |
| Is Selongey          |           |             | à Selongey   |              |             |            |
| Longvic              |           | à Jdf       |              |              |             |            |
| Marsannay            |           |             |              | à Chevigny   |             |            |
| UCCF                 |           | à Montigny  |              |              | à Montigny  |            |
|                      |           |             |              |              |             |            |
|                      |           |             |              |              |             |            |
| Feuilles de bilan    | U11       |             | U9           |              | U7          | Inter club |
|                      | 29-sept   | 06-oct      | 29-sept      | 06-oct       | 06-oct      | 13-oct     |
| à Asfo               | x         |             |              |              |             |            |
| à Jdf                |           |             | x            |              |             |            |
| à Ladoix             |           |             |              | x            |             |            |
| à Plombières         |           | x           |              |              |             | x          |
| à Pouilly            |           | x           |              |              |             |            |
| à Quetigny           | x         | x           |              |              |             |            |
| à UCCF               |           |             | x            |              |             |            |
| à Verrey             |           |             |              | x            | x           |            |

### U13

Feuille de match non parvenue :

**U 13 Foot À 8 - D2 Poule C**

**Samedi 06/10/2018**

20965173 51178.1 Quetigny As 2 - U.S. C. D 3

## 2.2 CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

| N° Match | Division | Poule | Rencontres  |   |                  | Date de match | Heure      | Nouvelle date | Nouvel horaire |
|----------|----------|-------|-------------|---|------------------|---------------|------------|---------------|----------------|
| 20731720 | U18 D1   |       | MARSANNAY   | 1 | ST APOLLINAIRE   | 1             | 10/11/2018 | 18            | 16H            |
| 20957274 | U18 D2   | A     | ENT FCCL    | 1 | ENT AUXONNE      | 1             | 10/11/2018 | 16H           | 11/11/2018 10H |
| 20957337 | U18 D2   | B     | LONGVIC     | 1 | USSE             | 1             | 11/11/2018 | 10H           | 10/11/2018 17H |
| 20957339 | U18 D2   | B     | DAIX        | 1 | LONGVIC          | 1             | 17/11/2018 | 15H30         | 14H30          |
| 20957378 | U18 D3   | A     | ENT F.C.A.B | 1 | E.S. MORVANDELLE | 1             | 11/11/2018 | 10H           | 10/11/2018 15H |
| 20965178 | U13 D2   | C     | U.S. C. D   | 3 | DAIX             | 2             | 10/11/2018 | 14H           | 11H            |
| 20965184 | U13 D2   | C     | DAIX        | 2 | ENT CESSEY       | 1             | 17/11/2018 | 14H           | 13H30          |
| 20965240 | U13 D2   | A     | IS-SELONGEY | 2 | E.F. VILLAGES    | 1             | 17/11/2018 | 15H           | 11H            |
| 20965245 | U13 D2   | A     | ENT U.F.C.O | 1 | GJ MVSR          | 2             | 01/12/2018 | 15H           | 14/11/2018     |

- 20732638 U13 D1 B DAIX – QUETIGNY du 17/11/18 se jouera à 13h30.
- 20732607 U13 D1 A IS SELONGEY – LONGVIC du 10/11/18 se jouera à 11 heures à Is sur Tille.
- 20731765 U15 D1 USCD 2 - LONGVIC du 10/11/18 se jouera le 14/11/18 à 17 heures. Droit 12 € à Longvic

### Matchs inversés

20732637 U13 D1- B A.S. P.T.T. DIJON 1 - AS FONTAINE D'OUCHE 1 du 17/11/2018 se jouera au STADE FONTAINE D'OUCHE à 14h00

21056145 U15 A 8 GEVREY CHAMBERT 2 - ENT TILLES F.C. 2 du 24/11/2018 se jouera à Couternon

La Commission des Compétition rappelle aux clubs le délai de 6 jours pour faire une demande (obligatoirement via Footclubs) pour un changement de date en U18 D1 – D2 et en U15 D1 – D2.

**TOUTE DEMANDE HORS – DELAI POURRA ETRE REFUSEE**

## 2.3 REPROGRAMMATION RENCONTRES

Suite au 4<sup>ème</sup> tour de la Coupe GAMBARDELLA du 11/11/18, nous vous informons que les matchs

- 20731724 U18 D1 QUETIGNY – USCD 2
- 20731723 U18 D1 GENLIS – IS SELONGEY

Sont reportés au 8/12/2018

## 2.4 DECLARATION TOURNOIS

**JDF 21 :**

U13 : 23 Décembre 2018

U7 – U9 – U11 – U15 – U18 : 30 Décembre 2018

## III. FEMININES

### 3.1 CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

| N° Match | Division   | Poule | Rencontres          |                     | Date de match | Heure | Nouvelle date | Nouvel horaire |
|----------|------------|-------|---------------------|---------------------|---------------|-------|---------------|----------------|
| 20983635 | Crit,Fémin | A     | F.C. REMILLY        | 1 SEURRE            | 1 19/11/2018  | 20H   | 23/11/2018    |                |
| 21013673 | U15FEM     | 0     | IS-SELONGEY         | 1 DIJON FCO FEMININ | 2 17/11/2018  | 15H   |               | 13H            |
| 21057273 | U18FEM     | 0     | CHEVIGNY ST SAUVEUR | 1 BEAUNE AS         | 1 10/11/2018  |       |               | 17H            |

## IV. FUTSAL

### 4.1 CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous

| N° Match | Division   | Poule | Rencontres         |                      | Date de match | Heure | Nouvelle date | Nouvel horaire |
|----------|------------|-------|--------------------|----------------------|---------------|-------|---------------|----------------|
| 21065232 | Seniors Fu | A     | F5 DIJON METROPOLE | 2 TEAM MONTCEAU FOOT | 2 28/11/2018  | 21H   | 30/11/2018    | 21H15          |

## V. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions départementales Séniors – U18 – U15 – Séniors Féminines – U18 F – U15 F

### En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au



Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

**En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.**

**En cas de dysfonctionnement de la tablette,**

**Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.**

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

#### **FMI NON REALISEE – JOURNEE des 03 et 04 Novembre 2018**

##### **▪ Match 21056132 U15 à 8 DIJON ULFE – GENLIS 3**

La Commission prend connaissance du rapport d'échec signé des deux clubs

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat.

**L'équipe de GENLIS 3 n'ayant pas rattaché une personne à l'équipe, la FMI ne pouvait pas être établie.**

##### **Match 21056133 U15 à 8 Ent IS SELONGEY 2 – GEVREY 2**

Absence de constat d'échec.

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat.

**En cas d'utilisation de la feuille de match papier, la Commission rappelle**

- ✓ qu'un rapport d'échec doit être établi et signé par les deux clubs et l'arbitre.
- ✓ une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

##### **▪ Match 21013665 U15 à 8 FEM IS SELONGEY – MEURSAULT**

La Commission prend connaissance du rapport d'échec signé des deux clubs

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat.

**L'équipe de MEURSAULT n'ayant pas rattaché une personne à l'équipe, la FMI ne pouvait pas être établie.**

#### **5.1 F.M.I NON TRANSMISES OU EN RETARD des 20 et 21 Octobre 2018**

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la F.M.I le dimanche soir avant minuit.

##### **Retard transmission de la F.M.I :**

Perrigny les Dijon (D3) et Plombières les Dijon (D3)

Amende de 16 € en cas de récidive.

**Non transmission de la F.M.I : R.A.S**

Le Président : B. LECOUR  
Secrétaire de séance : N. BRUNEL

## COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOT ENTREPRISE

**PV 74 FE/12**

**Réunion du 07/11/2018**

**Présents :** MM. NAUDET JP – PAGANT JM – FREREJACQUES A – BAILLY P  
**Absent excusé :** MM. MESSAI A

### I- COURRIERS

**E-mail Ville de Dijon** (conditions d'utilisation des terrains municipaux)  
**E-mail Juristes :** Pris note  
**E-mail FC des Bo'**

### II- SPORTIVE

#### 2.1 REPROGRAMMATION DE MATCHS

- 20865937 FC Atlas – Chartreuse se jouera le 1 décembre 2018
- 20865938 Groupama Sports - Take US se jouera le 1 décembre 2018
- 20865959 Municipaux Dijon – FC Atlas se jouera le 16 février 2019
- 20865962 Groupama Sports – Municipaux Chenove se jouera le 16 février 2019
- 20865971 Municipaux Dijon – Etoile D'argent du 17 novembre remis au 2 mars 2019

#### 2.2 FORFAIT

##### **Match 20865952 FC des Bo' – Groupama Sports du 04/11/2018**

Forfait déclaré de FC des Bo'

La commission donne match perdu par forfait à FC des Bo' 0-3 /-1pt pour en reporter le bénéfice à Groupama Sports  
Amende 50€ à FC des Bo'

##### **Match 20865956 Take US – Dijon Juristes du 03/11/2018**

Forfait non déclaré de Dijon Juristes

La commission donne match perdu par forfait à Dijon Juristes 0-3 /-1pt pour en reporter le bénéfice à Take US  
Amende 100€ à Dijon Juristes  
Frais de déplacement d'arbitrage à charge de Dijon Juristes

#### **RAPPEL :**

Pour les matchs couverts par des arbitres officiels, il est impératif que la demande de changement de date et/ou d'horaire soit effectuée dans les délais prévus soit 6 jours avant la date de la rencontre. Si le délai n'est pas respecté la Commission n'acceptera pas le changement

### III- ARBITRES AUXILIAIRES

La Section Formation Arbitres Auxiliaires met en place les sessions examens – recyclages pour la saison 2018-2019

Pour les clubs de DIJON et de l'agglomération Dijonnaise les sessions se feront obligatoirement au siège du District. Les dirigeants qui n'ont pas recyclé lors de la saison 2017-2018 devront repasser l'examen durant la saison 2018-2019.

#### DATES DES SESSIONS

Vendredi 16 Novembre 2018 à 19 H 30 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Samedi 24 Novembre 2018 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Samedi 8 Décembre 2018 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Samedi 26 janvier 2018 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

**Fiche Inscription clubs à retourner au secrétariat**

### IV- FEUILLE DE MATCH INFORMATISE

**La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.**

**La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions départementales**

#### En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

**En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.**

**En cas de dysfonctionnement de la tablette,**

**Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.**

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la Première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans [documents utiles](#).

#### **FMI NON REALISEE – JOURNEE du 03et 03 novembre 2018**

**R.A.S**

En cas d'utilisation de la feuille de match papier, la Commission rappelle **de prendre, obligatoirement, une photo**

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

**Prochaine Réunion de la Commission sur convocation.**

Le Président : J.P NAUDET  
Le secrétaire : A FREREJACQUES

## DIRECTION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

### Pôle Plan de Performance Fédéral (PPF)

PV 76 DTD-PPF/9 Réunion du 8/11/2018

**Présents :** Mrs Pierre-Yves BERNIER, Valentin BRUNET, Jordan CHAMPAGNAT, Thomas LETRECHER, Sébastien VIAULT

**Excusés :** Victor BRIEND, Danny FEZEU, Mario SAVARINO, Tony SIOPATHIS,

#### SUIVI DE LA PARTICIPATION AUX CPD

##### **RAPPEL**

*Extrait annuaire LBFC :*

- c) Tout joueur de quelle catégorie qu'il soit, retenu par un stage de préparation, de sélection ou d'une rencontre inter-ligues, inter-districts, est à la disposition de la Ligue ou du District intéressé.*
- d) Il est tenu de répondre aux convocations adressées par le secrétariat de la Ligue ou des Districts à son adresse personnelle (ou celle du tuteur légal) avec copie à son club d'appartenance et d'observer les directives qui lui sont données.*
- f) Tout club ayant conseillé à l'un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, à un match de préparation, de sélection, ainsi que le ou les dirigeant(s) responsable(s) sont passibles de sanctions prévues à l'article 209 des RG.*
- h) S'il ne répond pas à la convocation ou si les raisons invoquées, même pour un retard, ne sont pas acceptées, il est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de convocation et ne peut participer à aucun autre match avant la fin de la suspension.*
- i) Un club qui fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle durant la période de suspension, a automatiquement match perdu, même sans réclamation, conformément aux dispositions de l'article 187 des RG.*

##### **CPD U14 (24 octobre et 1<sup>er</sup> novembre)**

Absence du joueur BORNOT Maël (Is-Selongey Football) le 24 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 2018.

- Attendu le mail d'excuses reçu en date du 16 octobre 2018,

La commission prend note de l'absence excusée du joueur.

Absence du joueur GAY Maxence (ASPTT Dijon) le 24 octobre 2018.

- Attendu le mail d'excuses reçu en date du 12 octobre 2018,

La commission prend note de l'absence excusée du joueur.

Absence du joueur BURDIN Ewan (ASPTT Dijon) le 24 octobre 2018.

- Attendu le certificat médical envoyé par mail d'excuses reçu en date du 23 octobre 2018,

La commission prend note de l'absence excusée du joueur et lui souhaite un prompt rétablissement.

Absence du joueur MAVILLE Dorian (ASPTT Dijon) le 24 octobre 2018 et 1<sup>er</sup> novembre.

- Attendu l'état de santé du joueur et l'arrêt de sa saison,

La commission prend note de l'absence excusée du joueur et lui souhaite un prompt rétablissement.

Absence du joueur RAGU Mark-David (USCD) le 24 octobre 2018.

- Attendu les raisons invoquées par le joueur

La commission prend note de l'absence excusée du joueur.

Absence du joueur SAID Yanis (Tilles FC) le 24 octobre 2018 et 1<sup>er</sup> novembre.

- Attendu le mail d'excuses du club de Tilles FC en date du 24 octobre

- Attendu le certificat médical en date du 30 octobre 2018

La commission prend note de l'absence excusée du joueur et lui souhaite un prompt rétablissement.

Absence du joueur THEVENIN HUGO (Is-Selongey Football) le 24 octobre 2018 et 1<sup>er</sup> novembre.

- Attendu les raisons invoquées par le joueur dans le mail du 23 octobre 2018

La commission prend note de l'absence excusée du joueur.

Absence du joueur VAN VAECK Charly (ASPTT Dijon) le 24 octobre 2018.

- Attendu le certificat médical transmis par le joueur dans le mail du 23 octobre 2018

La commission prend note de l'absence excusée du joueur.

#### **CPD U13 (23 et 26 octobre et 1<sup>er</sup> novembre)**

Absence des joueurs ABDALLAH Mathys (AS Fontaine d'Ouche) et BLANC Marius (Beaune) le 23 et 26 octobre 2018 et 1<sup>er</sup> novembre.

- Attendu l'erreur de convocation de la part de la commission

La commission prend note de l'absence excusée des joueurs.

Absence des joueurs CARRE Joshua et MANIERE Romaric (Fontaine les Dijon FC) le 1<sup>er</sup> novembre.

- Attendu les mails d'excuses respectivement en date du 18 et 31 octobre 2018,

La commission prend note de l'absence excusée des joueurs.

#### **CPD U12 (22 et 29 octobre)**

Absence des joueurs **BOULOGNE Marius, DELPLASE Nathan, TUAN Mattéo**, (AS Quetigny), **SISSOKHO Alex-Emile** (Longvic) le 22 octobre 2018.

- Attendu qu'aucune information n'a été transmise, ni par le club, ni par la famille,

**La commission demande des explications concernant l'absence du joueur cité en référence pour le mercredi 14 novembre 2018 délai de rigueur.**

Absence des joueurs **FALLOT Donovan, PETIT Evan** (UCCF) le 29 octobre 2018.

- Attendu qu'aucune information n'a été transmise, ni par le club, ni par la famille,

**La commission demande des explications concernant l'absence du joueur cité en référence pour le mercredi 14 novembre 2018 délai de rigueur.**

Absence des joueurs **GAZHARIAN Aren** (UCCF), **CERDEIRA Yann** (AS Quetigny), **LADARE Aron, PIERRE Gabin** (AS Cessey), **MAGNIEN Bastien, BENEDICT Rodolphe et BENEDICT Théodore** (US Meursault), **TETARD Jonas, GARCIA Tristan** (Ouges FC), le 22 et 29 octobre 2018.

- Attendu qu'aucune information n'a été transmise, ni par le club, ni par la famille,

**La commission demande des explications concernant l'absence du joueur cité en référence pour le mercredi 14 novembre 2018 délai de rigueur.**

Absence du joueur **MORIN Nathan** (SC Vitteaux), **DOMINGUEZ Maxime** (Bessey les Citeaux), **BAMENGA Jordan** (ALC Longvic), **LEROUX Bastian** (ASI Vougeot) le 29 octobre 2018.

- Attendu qu'aucune information n'a été transmise, ni par le club, ni par la famille,

**La commission demande des explications concernant l'absence du joueur cité en référence pour le mercredi 14 novembre 2018 délai de rigueur.**

Absence du joueur DARLEY Enoha (Val de Norge FC), ANTAR Sofiane (AS Fontain d'Ouche), VOIRIN Nathan (St Jean de Losne), BARBE Aurel (ASPTT Dijon) le 22 octobre 2018

● Attendu le mail d'excuses reçu respectivement en date du 13, 19, 19, 26 octobre 2018,

La commission prend note de l'absence excusée du joueur.

Absence du joueur DOLTER Loan (Is-Selongey Football), RICHARD Axel (Val de Norge FC) le 29 octobre 2018.

● Attendu le mail d'excuses reçu en date du 16 octobre 2018,

La commission prend note de l'absence excusée du joueur.

Absence du joueur MOREAU Maxence (Is-Selongey Football), joueur CHARPY Enzo (ASPTT Dijon) le 22 et 29 octobre 2018.

● Attendu le mail d'excuses reçu respectivement en date du 12, 2018,

La commission prend note de l'absence excusée du joueur.

Absence du joueur GARROUCHE Noah (ASPTT Dijon) les 22 et 29 octobre 2018.

● Attendu le mail d'excuses en date du 26 octobre

La commission prend note de l'absence excusée du joueur et lui souhaite un prompt rétablissement.

Absence du joueur MEHDI Aydem (Chevigny SSF) le 22 et 29 octobre 2018.

● Attendu le certificat médical reçu en date du 19 octobre 2018,

La commission prend note de l'absence excusée du joueur et lui souhaite un prompt rétablissement.

Absence du joueur BENKOBBI Jared, COLTA Nicolas (Bessey les Citeaux) le 22 octobre 2018.

● Attendu le certificat médical reçu en date du 21 et 20 octobre 2018,

La commission prend note de l'absence excusée du joueur et lui souhaite un prompt rétablissement.

Absence du joueur CHAPUIS Ewan (FC MPL) le 22 et 29 octobre 2018.

● Attendu le mail d'excuses reçu en date du 11 octobre 2018,

La commission prend note de l'absence excusée du joueur.

#### **CPD U13F-U12F**

**Etant donné l'absence de données vérifiables par Victor Briend, les absences des CPD Féminin feront l'objet d'un PV Spécifique.**

#### **CPD U14F-U15F**

**Etant donné l'absence de données vérifiables par Victor Briend, les absences des CPD Féminin feront l'objet d'un PV Spécifique.**

### **CPS U12 - BILAN**

|                               | <b>Secteur Est</b>                                                                                              | <b>Secteur Ouest</b>                                                                                            | <b>Secteur Nord</b>                                                                                                       |
|-------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Accueil – installation</b> | <b>RAS</b>                                                                                                      | <b>RAS</b>                                                                                                      | <b>RAS</b>                                                                                                                |
| <b>Etat d'esprit</b>          | <b>Correcte</b>                                                                                                 | <b>RAS</b>                                                                                                      | <b>Bon investissement des joueurs</b>                                                                                     |
| <b>Intervenants</b>           | <b>Sébastien VIAULT (réfèrent)</b><br>Valérien PERRIN<br>Alexandre LEBRE<br>Rémy DAUTY (2 <sup>ème</sup> lundi) | <b>Danny FEZEU (réfèrent)</b><br>Valentin BRUNET<br>Tony SIOPATHIS<br>Baptiste POUILLAT (1 <sup>er</sup> lundi) | <b>P-Y BERNIER (réfèrent)</b><br>Mickaël ROCHE<br>Geoffrey GERMAIN<br>Corentin BRUYAS<br>Dimitri BOULEE (2 <sup>ème</sup> |

|                                  |                                                                                                                                   |                                                                             |                                                                             |
|----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
|                                  | Alexandre GALLIENNE (1 <sup>er</sup> lundi)<br>Maxime MAUCHAND (2 <sup>ème</sup> lundi)<br>Adrien FEVRIER (1 <sup>er</sup> lundi) | Adrien FEVRIER (2 <sup>ème</sup> lundi)<br>Yohan RICHARD                    | lundi)<br>Etienne PACOTTE (1 <sup>er</sup> lundi)                           |
| <b>Nombre d'enfants</b>          | <b>1<sup>er</sup> lundi : 32/45</b><br><b>2<sup>ème</sup> lundi : 37/45</b>                                                       | <b>1<sup>er</sup> lundi : 42/48</b><br><b>2<sup>ème</sup> lundi : 43/48</b> | <b>1<sup>er</sup> lundi : 43/49</b><br><b>2<sup>ème</sup> lundi : 41/49</b> |
| <b>Nombre de joueurs retenus</b> | <b>21 joueurs retenus</b>                                                                                                         | <b>22 joueurs retenus</b><br><b>3 en liste d'attente</b>                    | <b>22 joueurs retenus</b>                                                   |

Action à mener : Réalisation d'un outil présentant les CPSU12 et diffusion avec la convocation.  
Constitution des groupes pour la prochaine date des CPS U12 : Afin de garder une mixité des clubs lors des rassemblements, les clubs ayant une délégation conséquente en nombre verront cette dernière scindée en deux.

### CPD U13 - BILAN

|                                  | <b>CPD U13</b>                                                                                      |
|----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Accueil – installation</b>    | <b>Bonnes conditions</b>                                                                            |
| <b>Etat d'esprit</b>             | <b>Sérieux et impliqués</b>                                                                         |
| <b>Intervenants</b>              | <b>Jordan CHAMPAGNAT (réfèrent)</b><br>Mario SAVARINO<br>Ludovic ROSSI (GB)<br>Valentin BRUNET (GB) |
| <b>Nombre d'enfants</b>          | <b>23 oct : 25/27</b><br><b>26 oct : 25/27</b><br><b>1<sup>er</sup> nov : 24/27</b>                 |
| <b>Nombre de joueurs retenus</b> | <b>27 joueurs retenus</b>                                                                           |
| <b>Prochaine date</b>            | <b>Mer 30 janvier</b>                                                                               |

### CPD U14

|                                  | <b>CPD U14</b>                                                                                                                                                     |
|----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Accueil – installation</b>    | <b>Bonnes conditions</b>                                                                                                                                           |
| <b>Etat d'esprit</b>             | <b>Sérieux, impliqués et intensité</b>                                                                                                                             |
| <b>Intervenants</b>              | <b>Thomas LETRECHER (réfèrent)</b><br>Geoffrey GERMAIN (2 <sup>ème</sup> jour)<br>Ludovic ROSSI (1 <sup>er</sup> jour)<br>Jordan CHAMPAGNAT (1 <sup>er</sup> jour) |
| <b>Nombre d'enfants</b>          | <b>24 oct : 18/22</b><br><b>1<sup>er</sup> nov : 18/22</b>                                                                                                         |
| <b>Nombre de joueurs retenus</b> | <b>16 joueurs retenus</b>                                                                                                                                          |
| <b>Prochaine date</b>            | <b>Mer 12 décembre</b>                                                                                                                                             |

Remerciements au club et à la ville de Fontaine les Dijon pour le prêt des installations.

Programme du prochain rassemblement :

- Convocation à 16h45 à Fontaine les Dijon
- Fin à 19h.
- 45 minutes + opposition l'équipe U15D1 de Fontaine les Dijon FC.

## CPD U12F-U13F ET U14F-U15F

**Etant donné l'absence de Victor Briend, le bilan des CPD Féminins feront l'objet d'un PV Spécifique.**

## TÂCHES A REALISER

- Convocations CPS U12 du 16 décembre 2018
- Convocation CPD U14 du 12 décembre 2018
- Convocation CPD U13 du 30 janvier 2018
- Convocation CPD U4F-U15F du 21 novembre

## PROCHAINE REUNION

Prochaine réunion le jeudi 15 novembre 2018 à 9h15.

**Le Président**

**P-Y Bernier**

**Secrétaire de séance**

**V. Brunet**